

Direction de la Planification et de l'Urbanisme
Service de la Réglementation Urbaine



Pibrac

Plan Local d'Urbanisme

Approuvé par DCM du 08 avril 2003

- . 1^{ère} modification approuvée par DCM le 27 juillet 2006
- . 2^{ème} modification et 1^{ère} révision simplifiée approuvées par DCM le 08 mars 2007
- . 2^{ème} et 3^{ème} révision simplifiée approuvées par DCC le 22 juin 2009
- . 3^{ème} modification approuvée par DCC du 19 décembre 2013
- . Mise En Compatibilité Coustayrac approuvée par DCC du 18 décembre 2014

Mise En Compatibilité Parc de l'Escalette

4 – Pièces réglementaires

4.3. Liste des emplacements réservés



N°	DÉSIGNATION	Superficie (m ²)	Bénéficiaire
VOIRIES ET CARREFOURS			
2	Carrefour entre RD 24 et RD 24c	586,60	Département
3	Carrefour sortie Mesplés	565,30	C.U.T.M.
4	Carrefour entre RD 37f et chemin de la Fontaine	165,40	C.U.T.M.
5	Carrefour entre chemin Ste Germaine et RD 37	441,40	C.U.T.M.
6	Carrefour entre RD 65 et chemin du collège	1 580,40	C.U.T.M.
7	Carrefour pont du Courbet entre RD 65 et RD 37f	500,40	C.U.T.M.
8	Accès à Beauregard depuis la RD 24	61,20	C.U.T.M.
9	Voirie de liaison et piste cyclable entre le giratoire d'entrée de ville et le Chemin Saint-Roch	1 765,00	C.U.T.M.
PISTES CYCLABLES ET CHEMINEMENTS PIETONS			
20	Piste cyclable chemin du parc emprise 3 m	1 025,30	C.U.T.M.
21	Chemin piéton cycle de liaison plateau village emprise 3m	1 733,40	C.U.T.M.
23	Chemin piéton cycle de liaison Ensaboyo emprise 3 m	1 912.00	C.U.T.M.
24	Chemin piéton cycle de liaison entre Capcir et le parc de l'Escalette	448.30	C.U.T.M.
EQUIPEMENTS PUBLICS ET ESPACES VERTS			
30	Parking rue des frères	638,80	C.U.T.M.
31	Nouveau cimetière	34 932,60	C.U.T.M.